

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

CE1D2017

MATHÉMATIQUES

DOSSIER DE L'ENSEIGNANT



SOMMAIRE

Groupe de travail	2
Introduction	3
L'épreuve	3
Documents de l'épreuve.	3
Confidentialité des documents liés à l'épreuve	4
Description de l'épreuve	4
Modalités de passation	5
Modalités de correction.	6
Encodage et calcul des résultats	7
Modalités de réussite.	8
Envoi des résultats	8
Confidentialité des résultats	9
Retour qualitatif sur l'épreuve.	9
Contacts utiles.	10

GRUPE DE TRAVAIL

L'épreuve a été élaborée par un groupe de travail désigné par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et composé de :

- Catherine COCHEZ, professeure ;
- Francine CORDIER, conseillère pédagogique ;
- Brigitte DE CONINCK, conseillère pédagogique ;
- Philippe DELFOSSE, inspecteur général de l'Enseignement secondaire et président du groupe ;
- Dimitri FOUCART, professeur ;
- Francine FRAIPONT, inspectrice ;
- Colette GENOT, inspectrice ;
- Léopold KROEMMER, chargé de mission au Service général du Pilotage du Système éducatif ;
- Florence LAMBERT, professeure ;
- Martine MACHTELINGS, inspectrice ;
- Béatrice MASSET, professeure ;
- René SCREVE, conseiller pédagogique.

INTRODUCTION

L'épreuve externe certificative commune au terme de la troisième étape du continuum pédagogique (CE1D) est composée de quatre parties évaluant les compétences dans quatre disciplines : la formation mathématique, le français, les sciences et les langues modernes.

Sa mise en place répond à la nécessité **d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base**. La participation à l'épreuve externe commune est obligatoire pour les élèves inscrits en :

- 2^e année commune (2C) et en 2^e année complémentaire (2S) de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4 ;
- 3^e année de différenciation et d'orientation (3SD0).

Sur la demande des parents ou de la personne investie de l'autorité parentale et après avoir reçu l'avis du conseil de classe, peut également être inscrit de manière individuelle tout élève fréquentant :

- la 2^e ou 3^e phase de l'enseignement spécialisé de forme 3.

L'ÉPREUVE

DOCUMENTS DE L'ÉPREUVE

Ce dossier présente toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Il peut être distribué aux enseignants concernés dès sa réception.

Le jour de la passation, à partir de 7h du matin, le chef d'établissement, la personne désignée par lui ou le représentant du P.O. peut ouvrir les paquets qui contiennent les carnets à destination des élèves :

Pour la version standard

- 10 exemplaires du questionnaire *Livret 1* ;
- 10 exemplaires du questionnaire *Livret 2*.

Pour les versions adaptées V1 et V2

- 1 exemplaire du questionnaire *Livret 1* ;
- 1 exemplaire du questionnaire *Livret 2*.

Le *Guide de correction* sera également disponible sur la plateforme sécurisée accessible à la direction, à 12h le jour de la passation de l'épreuve. Dans ce guide, les enseignants trouveront une feuille permettant la notation des différents items pour les épreuves adaptées.

CONFIDENTIALITÉ DES DOCUMENTS LIÉS À L'ÉPREUVE

Selon l'article 36/21 du décret du 2 juin 2006, tel que modifié par décret le 24 mars 2016 :

« Le directeur de l'établissement scolaire, les membres du personnel travaillant dans les établissements et le cas échéant le personnel sous contrat de bénévolat exerçant des prestations dans les établissements sont tenus au secret professionnel quant au contenu de l'épreuve externe commune et à toutes les informations qui permettent d'y accéder. En cas de violation de l'obligation de secret, l'article 458 du Code pénal s'applique. »

Selon l'article 36/22 du décret du 2 juin 2006, tel que modifié par décret le 24 mars 2016 :

« Toute personne qui aura ouvert — en violation des consignes et modalités de passation — un paquet scellé contenant un ou plusieurs exemplaires des épreuves avant son utilisation dans le cadre des dites épreuves sera punie des mêmes peines que celles prévues à l'article 460 du Code pénal.

Toute personne qui aura, avant son utilisation dans le cadre des épreuves, recélé, reçu en échange ou à titre gratuit, possédé sous quelque forme que ce soit, acheté, reproduit ou transféré par quelque moyen que ce soit tout ou partie du contenu de cette épreuve sans y avoir été autorisée par le Gouvernement ou son délégué sera punie des mêmes peines. »

DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve évalue les quatre domaines repris dans le référentiel *Socles de compétences* : les nombres, les solides et figures, les grandeurs et le traitement de données.

MODALITÉS DE PASSATION

L'épreuve de formation mathématique se déroule dans toutes les écoles la matinée du **lundi 19 juin 2017**. L'épreuve devra commencer entre 8h15 et 8h45.

Le local de passation doit impérativement être neutre. Les supports, affiches, panneaux, susceptibles d'aider les élèves à répondre aux questions de l'épreuve seront préalablement enlevés.

Dès 7h du matin le jour de la passation, l'épreuve peut être répartie entre les enseignants des classes concernées.

Première partie : 2 x 50 minutes (Livret 1)

Pause

Deuxième partie : 2 x 50 minutes (Livret 2)

Les élèves auront à leur disposition :

- le matériel courant d'écriture ;
- leurs outils de géométrie : latte, équerre, rapporteur, compas ;
- crayon noir, crayons de couleurs, gomme ;
- la calculatrice (pour le *Livret 2* uniquement).

Les feuilles de brouillon sont inutiles.

Chaque surveillant invitera les élèves à lire attentivement les consignes reprises au début des livrets.

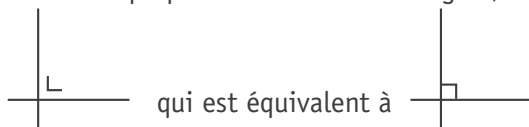
La calculatrice n'est pas autorisée pour le *Livret 1* et elle est autorisée pour le *Livret 2*.

Voici les autres consignes qui figurent dans les livrets :

- Tu auras besoin de ton matériel de géométrie (latte, équerre, rapporteur, compas, crayons de couleur) ;
- N'hésite pas à annoter les figures ;
- N'efface pas tes brouillons.

Remarques :

- Le symbole \times et le symbole \cdot sont deux notations utilisées pour la multiplication
Exemple : 5×3 correspond à $5 \cdot 3$
- Pour traduire la perpendicularité sur une figure, on a utilisé le codage



- Pour écrire les coordonnées d'un point, on a utilisé le codage
 $(... ; ...)$ qui est équivalent à $(... , ...)$

MODALITÉS DE CORRECTION

Le *Guide de correction*, qui sera téléchargeable sur la plateforme web sécurisée après la passation, donne toutes les indications nécessaires à la correction des copies. Le respect des consignes de correction de l'épreuve est placé sous la responsabilité du Pouvoir Organisateur qui peut le déléguer aux chefs d'établissement.

Lorsque l'élève utilise une autre méthode ou une démarche équivalente à celle proposée dans le solutionnaire, le professeur adaptera sa correction en ayant la possibilité d'octroyer des crédits partiels.

Dans ce guide, le corrigé d'un problème est tantôt très court, tantôt très détaillé. Cette différence est liée à la distinction entre « tâche simple » et « tâche complexe ». Cette distinction et ses conséquences sur le *Guide de correction* sont expliquées dans le paragraphe ci-dessous.

Aspects de la rédaction du corrigé des « problèmes » du CE1D mathématiques

Un « problème » place l'élève face à une tâche dont l'énoncé est généralement présenté sous la forme de phrases.

De manière générale, la résolution d'un problème requiert de la part de l'élève :

- ❶ la compréhension de l'énoncé de la tâche ;
- ❷ l'identification plus ou moins évidente des ressources à mobiliser et leur assemblage au travers de plusieurs étapes d'une démarche mentale aboutissant à la solution du problème. Plus le nombre d'étapes est important, plus il y aura potentiellement de démarches possibles ;
- ❸ l'expression de la solution du problème, soit par une phrase correctement formulée, soit par une réponse (numérique, géométrique,...) clairement identifiée.

C'est au niveau de l'identification des ressources à mobiliser, de leur nombre et de leur assemblage que l'on distingue « tâche simple » et « tâche complexe » dans l'évaluation de la résolution des problèmes de l'épreuve du CE1D mathématiques.

■ Une tâche est considérée simple si :

- son énoncé guide l'élève vers une démarche assez évidente, facilement identifiable ;
- elle ne mobilise qu'un nombre restreint de ressources, souvent aisément identifiables et assemblées ensuite en un nombre limité d'étapes.

La faible diversité des démarches possibles ne nécessite pas un corrigé très détaillé.

■ Une tâche est considérée complexe si :

- son énoncé est plus « ouvert » et n'oriente pas naturellement l'élève vers une démarche ;
- elle mobilise généralement des ressources en nombre plus important et/ou moins évidentes à identifier ;
- l'assemblage de ces ressources comporte le plus souvent un nombre important d'étapes autorisant ainsi plusieurs démarches possibles de résolution.

La diversité de ces démarches nécessite un corrigé détaillé évaluant :

- la cohérence de la démarche proposée par l'élève ;
A-t-il repéré le but à atteindre ? A-t-il traduit correctement les informations de l'énoncé ? A-t-il envisagé l'usage de ressources adéquates ? A-t-il dégagé un schéma de résolution efficace ?...
Une démarche partielle est souvent valorisée ;
- la justesse des calculs ou des constructions.
Toute erreur n'est pénalisée qu'à l'étape concernée.

Dans certains cas, s'ajoute(nt) :

- la cohérence de la réponse ;
- la justification par l'élève de la démarche qu'il a proposée ou du choix de l'argumentation qu'il a été amené à utiliser (démarche de métacognition).

ENCODAGE ET CALCUL DES RÉSULTATS

Les fichiers Excel d'encodage devront être téléchargés par le chef d'établissement sur la plateforme web sécurisée et transmis aux enseignants.

Le calcul des résultats s'effectue automatiquement en encodant les points de chaque élève dans une grille.

Il s'agit d'encoder les points item par item dans une grille de type « Excel » de manière à ce que le score global de chaque élève soit calculé automatiquement par le fichier. L'utilisation de la grille permet à l'enseignant d'obtenir les scores détaillés des élèves.

Ce fichier sera enregistré sous le nom :



(exemple)

1 2 3 4
9720_9721_Math_2A.xlsx

Cette opération sera répétée pour chacune des classes.

Il convient de compléter un fichier par classe même si cette classe est constituée d'élèves de différentes années (2C, 2S, forme 3, 3 SDO). À côté du nom de chaque élève, une cellule, avec menu déroulant, permet d'encoder son année d'étude.

L'utilisation du fichier est simple. Il prévoit la détection immédiate d'éventuelles erreurs commises lors de l'encodage des résultats des élèves. Seul l'onglet « Encodage des réponses Es » est à compléter.

Le fichier complète automatiquement les autres onglets et donne accès à un ensemble d'informations utiles au professeur (production de scores par compétence, moyenne de la classe, ...).

En outre, cette grille d'encodage offre la possibilité d'obtenir un « bilan de compétences » sur une feuille indépendante pour chacun des élèves. Ces feuilles se complètent automatiquement dans l'onglet « Bilan » du fichier « Excel » et sont imprimables au format adéquat.

Ce bilan constitue un gain de temps considérable pour les enseignants qui sont généralement en pleine préparation des conseils de classe.

MODALITÉS DE RÉUSSITE

Le seuil de réussite est fixé à 50 % des points pour la présente épreuve.

En cas de réussite de l'épreuve, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise des socles de compétences en mathématiques.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve maîtrise les compétences et les savoirs visés. Il doit fonder sa décision sur le dossier de l'élève.

ENVOI DES RÉSULTATS

Lorsque vous avez terminé l'encodage, il faut remettre les fichiers « Excel » à la direction.

Cette dernière se chargera de les transmettre par courriel à l'Administration pour **le 27 juin au plus tard** en fonction de la localisation de l'établissement (tableau ci-dessous).

Province/Région	Email	Agents	Téléphone
Hainaut	guy.quintard@cfwb.be	Guy Quintard Nathalie Blondiau	02/690 82 23 02/690 82 14
Liège	francois.brixy@cfwb.be	François Brixy Noëlle Mahy	02/690 82 22 02/690 82 11
Luxembourg	leopold.kroemmer@cfwb.be	Léopold Kroemmer Amélie Degeyter	02/690 82 12 02/690 82 00
Brabant wallon	leopold.kroemmer@cfwb.be	Léopold Kroemmer Amélie Degeyter	02/690 82 12 02/690 82 00
Namur	leopold.kroemmer@cfwb.be	Léopold Kroemmer Amélie Degeyter	02/690 82 12 02/690 82 00
Bruxelles-Capitale	katenda.bukumbabu@cfwb.be	Katenda Bukumbabu Mélanie Bost	02/690 82 20 02/690 82 26

CONFIDENTIALITÉ DES RÉSULTATS

Les résultats obtenus à l'épreuve certificative externe commune ne peuvent permettre aucun classement des élèves ou des établissements scolaires, conformément à l'article 36/8 du décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire.

Il est interdit d'en faire état, notamment à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements.

Les membres du personnel et les pouvoirs organisateurs des établissements scolaires qui ont connaissance des résultats obtenus à l'épreuve externe commune sont tenus à cet égard par le secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du Code Pénal s'applique.

Le non-respect de l'interdiction de divulgation constitue une pratique déloyale au sens de l'article 41, alinéa 2 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement.

RETOUR QUALITATIF SUR L'ÉPREUVE

Dans le souci d'améliorer le dispositif, le Service général du Pilotage du Système éducatif a réalisé un questionnaire visant à établir, avec votre collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2017.

Le questionnaire « bilan » relatif à la présente épreuve est accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://tinyurl.com/bilan-CE1D-math>

Il est également possible d'en télécharger une version papier sur la plateforme sécurisée.

Nous vous invitons à remplir le questionnaire à l'issue de l'épreuve, après la correction et l'encodage des résultats.

L'analyse globalisée des réponses sera présentée dans le document *Résultats 2017*, qui sera disponible ultérieurement sur le site www.enseignement.be.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

CONTACTS UTILES

Pour une question d'ordre logistique

■ Iris Vienne

Service général du Pilotage du Système éducatif
02/690 81 91
iris.vienne@cfwb.be

Pour une question relative à la correction de l'épreuve

■ Permanence téléphonique :

02/690 82 09

Les lundi 19 juin de 13h à 16h, mardi 20 juin et le mercredi 21 juin de 9h à 12h et de 13h à 16h

Pour une question relative à l'utilisation de la grille d'encodage

■ Léopold Kroemmer

Service général du Pilotage du Système éducatif
02/690 82 12
leopold.kroemmer@cfwb.be

Pour tout autre question ou commentaire

ce1d@cfwb.be

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES
www.fw-b.be – 0800 20 000

Graphisme : Sophie JEDDI - sophie.jeddi@cfwb.be

Juin 2017

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR

0800 19 199

courrier@mediateurcfwb.be

Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

CE1D2017

MATHÉMATIQUES

GUIDE DE CORRECTION



Domaines	N°	Titres des Socles, n° des compétences et compétences imbriquées Les n° en gras font référence aux compétences à certifier à la fin de la 3e étape		Items			Points	
				Ressources	Problèmes		Justification Argumentation	120
					Tâches simples	Tâches complexes		
Les nombres 50/120 (41,7%)	N1	Compter, dénombrer, classer	1, 2, 3	[1a] [2] [3] [4]	[1b]		10	
	N2	Organiser les nombres par familles	4, 5, 6, 7					
	N3	Calculer 17, 18, 20, 25	Opérations (priorités et propriétés) et valeurs numériques	8, 9, 10, 11, 12, 13N, 14, 15, 16, 19N, 24	[8] [9] [11]		[10]	9
			Expressions et calculs littéraux	13L, 19L, 21, 22	[23] [24] [25] [26] [27]			14
		Équations	23	[5a, 5b, 5c]	[6]	[7a, 7b]	17	
Les solides et figures 36/120 (30%)	FS1	Repérer	27	[28] [29] [30]			8	
	FS2	Reconnaître, comparer, construire, exprimer	Reconnaissance et tracé de figures simples	30F, 31F, 32	[14]	[15]		6
			Propriétés des figures et des angles	33, 34	[17] [39]		[16]	7
			Solides	30S, 31S, 35, 36, 37				
	FS3	Dégager des régularités, des propriétés, argumenter 43	Transformations du plan	38, 40, 42				
Programme de construction			39					
		Angles, distances et droites remarquables	41	[22a] [38]	[21]	[37a, 37b]	[22b]	15
Les grandeurs 16/120 (13,3%)	G1	Comparer, mesurer 44, 45, 46, 50, 51	Périmètre, aire et volume	47				
			Angles	48	[40]			3
	G2	Opérer, fractionner	Fractions	52, 53, 54, 55f	[19]	[20]	[12]	6
			Proportionnalité	55p, 56, 57, 58, 59			[18a, 18b]	[32]
Le traitement de données 18/120 (15%)	T	Lire, interpréter et représenter un graphique ou un tableau, représenter des données	60, 61, 62, 63	[34][35]	[36a]	[36b, 36c]	[33]	13
		Déterminer une moyenne arithmétique, un effectif, une fréquence (%), ...	60, 64, 65	[13]	[31]			5
Total				71/120 (59,2%)	18/120 (15%)	19/120 (15,8%)	12/120 (10%)	120

LÉGENDE

- Les « regroupements fonctionnels » n'ont aucune vocation programmatique ou planificatrice.
- Le découpage en deux titres du domaine « Traitement de données » est induit par le commentaire 3.4. page 31 du document Socles de compétences.
- Les numéros correspondent à l'ordre rédactionnel des compétences listées dans la partie « MATHÉMATIQUES » du document Socles de compétences (voir pages suivantes).
- Les numéros en italique se réfèrent à des compétences qui doivent être entretenues en 3e étape de la scolarité obligatoire, les numéros en gras se réfèrent à des compétences qui doivent être certifiées à cette même étape.
- Les compétences numérotées 26, 28, 29 et 49 ne sont pas reprises car elles ne concernent plus la 3e étape des socles de compétences.
- Pour des raisons pragmatiques, les compétences 13 et 19 sont scindées en 13N et 19N (pour numérique) et 13L et 19L (pour littéral). Pour cette même raison, les compétences 30 et 31 sont scindées en 30F et 31F (pour figure) et 30S et 31S (pour solide). Enfin la compétence 55 relative aux pourcentages a été ventilée en 55f (lorsque le pourcentage est lié à un calcul fractionnaire) et 55p (lorsque le pourcentage est lié à un calcul de proportion).
- Les rubriques N3, FS3, G1 comprennent les numéros des compétences qui ne peuvent être que difficilement évaluées pour elles-mêmes, mais facilement (et couramment) imbriquées dans les compétences dont les numéros sont indiqués à droite en regard.

3.1. Les nombres

3.1.1. Compter, dénombrer, classer

	Troisième étape		
Dénombrer.	C	Par un calcul et le cas échéant par une formule.	1
Dire, lire et écrire des nombres dans la numération décimale de position en comprenant son principe.	E		2
Classer (situer, ordonner, comparer).	C	Des entiers, des décimaux et des fractions munis d'un signe	3

3.1.2. Organiser les nombres par familles

	Troisième étape		
Décomposer et recomposer.	E		4
Décomposer des nombres en facteurs premiers.	C		5
Créer des familles de nombres à partir d'une propriété donnée (pair, impair, multiple de, diviseur de ...).	E		6
Relever des régularités dans des suites de nombres.	C		7

3.1.3. Calculer

	Troisième étape		
Identifier et effectuer des opérations dans des situations variées.	C	Avec des entiers, des décimaux et des fractions munis d'un signe. Y compris l'élevation à la puissance.	8
Estimer, avant d'opérer, l'ordre de grandeur d'un résultat.	E		9
Construire des tables d'addition et de multiplication, en comprenant leur structure, et les restituer de mémoire.	E		10
Utiliser la soustraction comme la réciproque de l'addition et la division comme la réciproque de la multiplication.	E		11
Dans un calcul, utiliser les décompositions appropriées des nombres.	E		12
Utiliser des propriétés des opérations.	C	Pour justifier une méthode de calcul.	13
Choisir et utiliser avec pertinence le calcul mental, le calcul écrit ou la calculatrice en fonction de la situation.	E		14
Effectuer un calcul comportant plusieurs opérations à l'aide de la calculatrice.	C		15
Vérifier le résultat d'une opération.	E		16
Utiliser l'égalité en terme de résultat et en terme d'équivalence.	C		17
Écrire des nombres sous une forme adaptée (entière, décimale ou fractionnaire) en vue de les comparer, de les organiser ou de les utiliser.	E		18
Respecter les priorités des opérations.	C		19
Utiliser les conventions d'écriture mathématique.	C		20
Transformer des expressions littérales, en respectant la relation d'égalité et en ayant en vue une forme plus commode.	C		21
Construire des expressions littérales où les lettres ont le statut de variables ou d'inconnues.	C		22
Résoudre et vérifier une équation du premier degré à une inconnue issue d'un problème simple.	C		23
Calculer les valeurs numériques d'une expression littérale.	C		24
Utiliser, dans leur contexte, les termes usuels et les notations propres aux nombres et aux opérations.	C		25

3.2. Les solides et figures

Dans le domaine des solides et des figures

3.2.1. Repérer

	Troisième étape		
Se situer et situer des objets.			26
Associer un point à ses coordonnées dans un repère (droite, repère cartésien).	C		27
Se déplacer en suivant des consignes orales.			28
Représenter, sur un plan, le déplacement correspondant à des consignes données.			29

3.2.2. Reconnaître, comparer, construire, exprimer

	Troisième étape		
Reconnaître, comparer des solides et des figures, les différencier et les classer.	C	Sur base des éléments de symétrie pour les figures et sur base de leurs éléments caractéristiques pour les solides.	30
Construire des figures et des solides simples avec du matériel varié.	E		31
Tracer des figures simples.	C	En lien avec les propriétés des figures et des instruments y compris le rapporteur.	32
Connaître et énoncer les propriétés de côtés et d'angles utiles dans les constructions de quadrilatères et de triangles.	E		33
Connaître et énoncer les propriétés des diagonales d'un quadrilatère.	C		34
Associer un solide à sa représentation dans le plan et réciproquement (vues coordonnées, perspective cavalière, développement).	C		35
Construire un parallélépipède en perspective cavalière.	C		36
Dans une représentation plane d'un objet de l'espace, repérer les éléments en vraie grandeur.	C		37

3.2.3. Dégager des régularités, des propriétés, argumenter

	Troisième étape		
Dans un contexte de pliage, de découpage, de pavage et de reproduction de dessins, relever la présence de régularités.	C	Reconnaître et caractériser une translation, une symétrie axiale et une rotation.	38
Décrire les différentes étapes d'une construction en s'appuyant sur des propriétés de figures, de transformations.	C		39
Reconnaître et construire des agrandissements et des réductions de figures.	C	En s'appuyant sur les propriétés de proportionnalité et de parallélisme.	40
Relever des régularités dans des familles de figures planes et en tirer des propriétés relatives aux angles, aux distances et aux droites remarquables.	C		41
Décrire l'effet d'une transformation sur les coordonnées d'une figure.	C		42
Comprendre et utiliser, dans leur contexte, les termes usuels propres à la géométrie.	C	Pour énoncer et argumenter.	43

3.3. Les grandeurs

3.3.1. Comparer, mesurer

	Troisième étape	
Comparer des grandeurs de même nature et concevoir la grandeur comme une propriété de l'objet, la reconnaître et la nommer.	E	44
Effectuer le mesurage en utilisant des étalons familiers et conventionnels et en exprimer le résultat. (Longueurs, capacités, masses, aires, volumes, durées, coût).	E	45
Faire des estimations en utilisant des étalons familiers et conventionnels.	E	46
Construire et utiliser des démarches pour calculer des périmètres, des aires et des volumes.	E	47
Mesurer des angles.	C	48
Se situer et situer des évènements dans le temps.	E	49
Connaître le sens des préfixes déca. , déci. , hecto. , kilo. , centi. , milli.	E	50
Établir des relations dans un système pour donner du sens à la lecture et à l'écriture d'une mesure.	E	51

3.3.2. Opérer, fractionner

	Troisième étape	
Fractionner des objets en vue de les comparer.	E	52
Composer deux fractionnements d'un objet réel ou représenté en se limitant à des fractions dont le numérateur est un (par exemple, prendre le tiers du quart d'un objet).	C	53
Additionner et soustraire deux grandeurs fractionnées.	E	54
Calculer des pourcentages.	E	55
Résoudre des problèmes simples de proportionnalité directe.	E	56
Dans une situation de proportionnalité directe, compléter, construire, exploiter un tableau qui met en relation deux grandeurs.	C	57
Reconnaître un tableau de proportionnalité directe parmi d'autres.	C	58
Déterminer le rapport entre deux grandeurs, passer d'un rapport au rapport inverse.	C	59

3.4. Le traitement de données

	Troisième étape	
Organiser selon un critère.	E	60
Lire un graphique, un tableau, un diagramme.	E	61
Interpréter un tableau de nombres, un graphique, un diagramme.	C	62
Représenter des données, par un graphique, un diagramme.	C	63
Déterminer un effectif, un mode, une fréquence, la moyenne arithmétique, l'étendue d'un ensemble de données discrètes.	C	64
Dans une situation simple et concrète (tirage de cartes, jets de dés,...) estimer la fréquence d'un évènement sous forme d'un rapport.	C	65

Correction du CE1D 2017

Dans le chapitre suivant, vous trouverez les critères de correction du CE1D math.

Si vous avez des questions au moment de corriger l'épreuve, un Help Desk est organisé par l'inspection.

Vous pouvez le contacter au 02/6908209

le lundi 19 juin de 13h30 à 16h00
le mardi 20 juin de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
le mercredi 21 juin de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

S'il n'y a qu'un seul item à une question, cet item porte le même n° que la question.

Si la question comporte plusieurs items, ils portent le n° de la question suivi d'une lettre a, b ou c.

Pour simplifier la lecture des élèves nécessitant une adaptation, ces items ne sont pas repris dans les versions V1 et V2. A la fin de ce chapitre, vous trouverez une feuille d'encodage nécessaire pour les épreuves adaptées. Afin de permettre l'encodage des résultats avant envoi à l'administration, vous devez photocopier cette feuille pour chaque élève qui a bénéficié d'une épreuve adaptée.

Nous rappelons que chaque chef d'établissement doit envoyer par courriel les résultats de ses élèves au moyen des fichiers Excel préalablement téléchargés sur l'environnement web sécurisé **pour le 27 juin 2017 au plus tard** à la personne de référence pour sa province/région :

Provinces/région	Email	Nom des agents	Téléphone
Province du Hainaut	guy.quintard@cfwb.be	Guy Quintard	02/690.82.23
		Nathalie Blondiau	02/690.82.14
Province de Liège	francois.brixy@cfwb.be	François Brixy	02/690.82.22
		Noëlle Mahy	02/690.82.11
Province de Luxembourg	leopold.kroemmer@cfwb.be	Léopold Kroemmer	02/690.82.12
		Amélie Degeyter	02/690.82.00
Province du Brabant wallon	leopold.kroemmer@cfwb.be	Léopold Kroemmer	02/690.82.12
		Amélie Degeyter	02/690.82.00
Province de Namur	leopold.kroemmer@cfwb.be	Léopold Kroemmer	02/690.82.12
		Amélie Degeyter	02/690.82.00
Région de Bruxelles - Capitale	katenda.bukumbabu@cfwb.be	Katenda Bukumbabu	02/690.82.20
		Mélanie Bost	02/690.82.26

CRITÈRES DE CORRECTION

ATTENTION

Sur les grilles initialement déposées sur la plateforme (le 7 juin), il y a une erreur de prénom dans l'onglet « Résultats » pour les élèves 15 et, erreur qui se répercute dans les feuilles de bilan.

Pour pallier à cette erreur, nous avons mis sur la plateforme, le 16 juin, la grille de math corrigée. Si vous avez déjà fait des encodages, il suffit de faire un copier-coller de vos données à partir du fichier déjà encodé vers le fichier corrigé. Cette opération doit se faire uniquement dans le feuillet « Encodage ». Pour le coller, utilisez le collage spécial (sans mise en forme).

Pour distinguer cette nouvelle grille, la couleur des encarts « CE1D 2017 Mathématiques » a été modifiée. Il est rouge dans la version corrigée.

Si vous rencontrez des difficultés techniques, vous pouvez téléphoner au 02/6908212.

Lorsque l'élève utilise une autre méthode ou une démarche équivalente à celle proposée dans le solutionnaire, le professeur adaptera sa correction en ayant la possibilité d'octroyer des crédits partiels.

Livret 1			
Question	Item	Réponses attendues	Points
1	1a	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 16 (1 pt) 	0-1
	1b	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 6 (1 pt) ▪ 100 (1 pt) ▪ $n \cdot n$ ou n^2 (1 pt) 	0-1-2-3
2	2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ $3 < \frac{17}{5} < 4$ (1 pt) ▪ $-6 < -5,4 < -5$ (1 pt) 	0-1-2
3	3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élève barre uniquement 1,02 et $\frac{1}{2}$. (2 pts) <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élève barre uniquement 1,02 ou $\frac{1}{2}$. (1 pt) ▪ L'élève barre 1,02, $\frac{1}{2}$ et l'une des autres valeurs. (1 pt) <p>Remarque Dans tous les autres cas, aucun point ne sera accordé.</p>	0-1-2
4	4	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élève barre uniquement $-\frac{15}{-24}$ et $\frac{-36}{48}$. (2 pts) <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élève barre uniquement $-\frac{15}{-24}$ ou $\frac{-36}{48}$. (1 pt) ▪ L'élève barre $-\frac{15}{-24}$, $\frac{-36}{48}$ et l'une des autres valeurs. (1 pt) <p>Remarque Dans tous les autres cas, aucun point ne sera accordé.</p>	0-1-2

	5a	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarche et réponse correctes : $x = -\frac{7}{4}$ ou $x = -1,75$ (3 pts) ▪ Démarche correcte mais une seule erreur de calcul numérique ou absence de réponse finale (2 pts) ▪ Une erreur de démarche* mais cohérence ailleurs (1 pt) * erreur de démarche : application erronée des propriétés des égalités ou des règles de calcul algébrique 	0-1-2-3
5	5b	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarche et réponse correctes : $x = \frac{35}{2}$ ou $x = 17,5$ (3 pts) ▪ Démarche correcte mais une seule erreur de calcul numérique ou absence de réponse finale (2 pts) ▪ Une erreur de démarche* mais cohérence ailleurs (1 pt) * erreur de démarche : application erronée des propriétés des égalités ou des règles de calcul algébrique 	0-1-2-3
	5c	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarche et réponse correctes : $x = -3$ (3 pts) ▪ Démarche correcte mais une seule erreur de calcul numérique ou absence de réponse finale (2 pts) ▪ Une erreur de démarche* mais cohérence ailleurs (1 pt) * erreur de démarche : application erronée des propriétés des égalités ou des règles de calcul algébrique 	0-1-2-3
6	6	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élève écrit une expression correcte du périmètre et l'égale à 50 puis résout correctement l'équation et trouve $x = 6$. (3 pts) ▪ L'élève écrit une expression correcte du périmètre et l'égale à 50, mais commet une seule erreur dans sa résolution. (2 pts) ▪ L'élève écrit une expression correcte du périmètre et l'égale à 50, mais commet plusieurs erreurs ou s'arrête. (1 pt) ▪ L'élève écrit une expression incorrecte du périmètre (somme des longueurs des trois côtés) et l'égale à 50 puis la résout correctement. (1 pt) 	0-1-2-3

		Démarche		
		<ul style="list-style-type: none"> Par équation, par méthode numérique, par essai-erreur... (2 pts) 		
7a		Exemple : par équation <ul style="list-style-type: none"> L'élève exprime un lien entre les sommes économisées en janvier et février et en janvier et mars. (1 pt) L'élève additionne les 3 montants (même erronés) et égale cette somme à 170. (1 pt) 		0-1-2
<hr/>				
Justesse des calculs (selon la démarche utilisée)				
7		Exemple : par équation Résolution correcte et complète. (3 pts) <ul style="list-style-type: none"> L'élève écrit une expression correcte de la somme des 3 montants économisés et l'égale à 170. (1 pt) L'élève réduit correctement cette expression. (1 pt) L'élève trouve la somme de 35 €. (1 pt) 		
	7b	Résolution incomplète et/ou incorrecte <ul style="list-style-type: none"> L'élève écrit uniquement « 35 ». (1 pt) OU Toute autre résolution cohérente et correcte		0-1-2-3
<hr/>				
Remarques				
<ul style="list-style-type: none"> Si différentes étapes sont regroupées, alors les points sont cumulés. Les 3 points sont acquis si l'élève trouve la réponse correcte par essai/erreur et laisse des traces de sa recherche. 				
8	8	<ul style="list-style-type: none"> -31 (1 pt) 20 (1 pt) 		0-1-2
9	9	<ul style="list-style-type: none"> 10 (1 pt) 7 (1 pt) 		0-1-2
<hr/>				
		<ul style="list-style-type: none"> Car pour élever une puissance à une puissance, on conserve la base et on multiplie les exposants (2 pts) 		
Remarque				
On ne pénalise pas l'élève qui n'écrit pas que la base est conservée.				
10	10	OU $(a^x)^y = a^{xy}$ (2 pts) OU Toute autre justification correcte		0-1-2
		<ul style="list-style-type: none"> L'élève écrit une justification incomplète. (1 pt) Exemples : L'élève écrit seulement « car on multiplie les exposants ». OU $(4^{10})^2 = 4^{10 \times 2}$		
11	11	<ul style="list-style-type: none"> 0,000 000 025 (1 pt) $2,08 \times 10^{-5}$ (1 pt) 12 756 000 (1 pt) 		0-1-2-3

12	12	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élève transforme un ou les rapports de manière à pouvoir les comparer et les compare. (2 pts) <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élève transforme un ou les rapports de manière à pouvoir les comparer mais omet la comparaison. (1 pt) ▪ L'élève écrit $\frac{90}{120} < \frac{64}{80}$ ou une inégalité équivalente. (1 pt) 	0-1-2
13	13	<ul style="list-style-type: none"> ▪ $\frac{5}{50}$ ou $\frac{1}{10}$ ou 10% (1 pt) ▪ La condition énoncée est correcte. (1 pt) Exemples : <ul style="list-style-type: none"> - tirer une boule dont le numéro est impair - tirer une boule dont le numéro est un multiple de 2 - tirer une boule dont le numéro est inférieur à 26 - ... 	0-1-2
14	14	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le triangle isocèle ABC est correctement construit (tolérance : 1 mm sur les distances, 1° sur l'amplitude des angles). (2 pts) ▪ Le troisième sommet B d'un triangle isocèle (même erroné p. ex. s'il choisit une mauvaise base) est nommé. (1 pt) 	0-1-2-3
15	15	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le parallélogramme $PQRS$ est correctement tracé (tolérance : 1 mm sur les longueurs et 1° sur les angles) et nommé. (3 pts) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le parallélogramme $PQRS$ est correctement tracé mais n'est pas correctement nommé. (2 pts) ▪ L'élève a dessiné un parallélogramme nommé $PQRS$ dont l'angle formé par les diagonales vaut 40° mais dont les longueurs des diagonales ne sont pas correctes ou un parallélogramme dont les longueurs des diagonales sont correctes mais dont l'angle ne vaut pas 40°. (2 pts) ▪ L'élève a dessiné un parallélogramme (non nommé) dont l'angle formé par les diagonales vaut 40° mais dont les longueurs des diagonales ne sont pas correctes ou un parallélogramme dont les longueurs des diagonales sont correctes mais dont l'angle ne vaut pas 40°. (1 pt) 	0-1-2-3
16	16	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les angles opposés (d'un parallélogramme) ont même amplitude. (1 pt) OU Toute autre réponse équivalente ▪ Les diagonales (d'un losange) se coupent perpendiculairement en leur milieu. (1 pt) OU Toute autre réponse équivalente 	0-1-2
17	17	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toujours faux (1 pt) ▪ Toujours vrai (1 pt) ▪ On ne peut pas conclure. (1 pt) 	0-1-2-3

		Démarche	
		De manière implicite ou explicite :	
18a		<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élève compare les nombres correspondant aux volumes des deux flacons. (1pt) ▪ L'élève utilise cette comparaison pour calculer le prix du flacon <i>B</i>. (1pt) 	0-1-2
		OU	
18		Toute autre démarche équivalente par exemple : en calculant le prix par cm^3	
		Justesse des calculs	
18b		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le flacon <i>B</i> a un volume double du flacon <i>A</i>. (1pt) ▪ Prix du flacon <i>B</i> en € : $2 \times 48 = 96$ (1pt) 	0-1-2
		Remarques	
		L'élève qui obtient la réponse correcte « mais qui écrit une fausse égalité (exemple : il égale un prix à un volume) n'obtient qu'un point.	
		Toute erreur ne sera pénalisée qu'à l'étape concernée.	
19	19	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un sixième du carré est hachuré. (1 pt) ▪ $\frac{5}{6}$ ou toute autre fraction équivalente (1 pt) 	0-1-2
20	20	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élève calcule le nombre : $72 (54 \times \frac{4}{3})$. (1 pt) ▪ L'élève calcule les $\frac{2}{3}$ de ce nombre : 48. (1 pt) 	0-1-2
		Remarques	
		Toute erreur ne sera pénalisée qu'à l'étape concernée.	
		Si l'élève regroupe les étapes, les points sont cumulés.	
21	21	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élève trace la médiatrice du segment dont les extrémités sont « Restaurant » et « Hôpital ». (1 pt) ▪ L'élève utilise correctement l'échelle pour déterminer la distance de l'école à la borne. (1 pt) 	0-1-2-3
		OU	
		L'élève construit le cercle ou la partie utile du cercle de centre « École » et de rayon 20 m (4 cm). (1 pt)	
		▪ L'élève marque le seul point d'intersection du cercle et de la médiatrice qui se trouve à moins de 5 m de la route. (1 pt)	
22a		<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élève utilise la (double) inégalité pour indiquer que la valeur cherchée doit être supérieure à 5. (1 pt) 	0-1-2
		OU	
22		L'élève écrit que 6, 7, 8, 9 et 10 sont les valeurs possibles. (1 pt)	
		OU	
		Toute réponse équivalente	
22b		<ul style="list-style-type: none"> ▪ 6 (1pt) 	0-1
		Remarque	
		L'élève qui n'écrit que « inégalité triangulaire » n'aura pas de point.	

Lorsque l'élève utilise une autre méthode ou une démarche équivalente à celle proposée dans le solutionnaire, le professeur adaptera sa correction en ayant la possibilité d'octroyer des crédits partiels.

Livret 2			
Question	Item	Réponses attendues	Points
23	23	<ul style="list-style-type: none"> ▪ $5n^3$ (1 pt) ▪ $-4t^2 + 8t$ (1 pt) ▪ $-6r - 4s$ (1 pt) ▪ $x - y + 2$ (1 pt) ▪ $15y^3$ (1 pt) ▪ $8 + 2b - 28a - 7ab$ (1 pt) 	0-1-2-3-4-5-6
24	24	<ul style="list-style-type: none"> ▪ $y^2 - 12y + 36$ (1 pt) ▪ $4x^2 - 25$ (1 pt) 	0-1-2
25	25	<ul style="list-style-type: none"> ▪ $\frac{3}{5}a^2$ ou $\frac{3a^2}{5}$ (1 pt) ▪ a^4b^{12} (1 pt) 	0-1-2
26	26	<ul style="list-style-type: none"> ▪ $8n$ (1 pt) ▪ $-n^2$ (1 pt) 	0-1-2
27	27	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La deuxième case est cochée. (1 pt) ▪ La troisième case est cochée. (1 pt) 	0-1-2
28	28	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le point P est correctement situé. (1 pt) ▪ Coordonnées de H : $(-5 ; -3)$ (1 pt) ▪ Les points B et E (1 pt) ▪ Les points F et D (1 pt) 	0-1-2-3-4
29	29	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonnées de B : $(24 ; 0)$ (1 pt) ▪ Le point C est correctement situé. (1 pt) 	0-1-2
30	30	<ul style="list-style-type: none"> ▪ $0,6$ ou $\frac{3}{5}$ (1 pt) ▪ Le point M est correctement placé. (1 pt) <p>Remarque Le point est également acquis si l'élève indique l'abscisse au lieu de nommer le point.</p>	0-1-2
31	31	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La somme des 4 nombres connus vaut 54. (1 pt) ▪ Pour obtenir une moyenne de 13, il faut un total de 65. (1 pt) ▪ $x = 65 - 54 = 11$ (1 pt) <p>OU</p> $\frac{(12 + 17 + 15 + x + 10)}{5} = 13 \text{ (1 pt)}$ $54 + x = 65 \text{ (1 pt)}$ $x = 11 \text{ (1 pt)}$ <p>OU</p> <p>Toute autre méthode équivalente (dont essais-erreurs)</p> <p>Remarques Toute erreur de calcul ne sera pénalisée qu'à l'étape concernée. Si l'élève regroupe les étapes, les points sont cumulés.</p>	0-1-2-3

		<ul style="list-style-type: none"> Marine paie 42 €. (1 pt) Océane paie 42 €. (1 pt) Pour le même prix, Océane a 1 foulard de plus que Marine ou toute autre justification correcte. (1 pt) 	
32	32	<p>Remarques</p> <p>Le point de la conclusion est accordé si celle-ci est cohérente avec les calculs même s'ils sont erronés.</p> <p>Si l'élève ne se trompe pas dans ses calculs mais écrit que c'est Marine qui fait la meilleure affaire, il n'obtient pas le point de la conclusion.</p> <p>En cas d'absence de calculs, le point de la conclusion n'est pas accordé.</p>	0-1-2-3
33	33	<ul style="list-style-type: none"> $\frac{12}{30} = 40\%$ (2 pts) L'élève trouve 12 et 30 mais n'égalise pas la fraction au pourcentage (1 pt) 	0-1-2
34	34	<ul style="list-style-type: none"> 11 (1 pt) 9 (1 pt) 4 (1 pt) 	0-1-2-3
35	35	<ul style="list-style-type: none"> 7 km (1 pt) 3 h 30 (1 pt) $\frac{1}{2}$ h ou 30 min (1 pt) 	0-1-2-3
	36a	<ul style="list-style-type: none"> Calcul et réponse correcte : 100° (1 pt) Exemple : $\frac{10000}{36000} \times 360^\circ = 100^\circ$ 	0-1
36	36b	<p>Démarche</p> <ul style="list-style-type: none"> L'élève utilise le fait que la moitié des dépenses concerne le logement et les loisirs pour calculer les loisirs. (1pt) L'élève part de 18000 et retranche le budget « alimentation » et « habillement » ou de 36000 et retranche les 4 autres budgets. (1 pt) 	0-1-2
	36c	<p>Justesse des calculs</p> <ul style="list-style-type: none"> Le bâtonnet « Loisirs » vaut 6000 €. (1 pt) Le bâtonnet « Assurances » vaut 5000 €. (1 pt) <p>Remarque</p> <p>Toute erreur ne sera pénalisée qu'une seule fois.</p>	0-1-2

		Démarche	0-1-2-3
		L'élève utilise, de manière implicite ou explicite, <ul style="list-style-type: none"> ▪ la propriété de la somme des amplitudes des angles d'un triangle (1 pt) ▪ la propriété des angles complémentaires (1 pt) ▪ la propriété des angles consécutifs d'un parallélogramme et/ou la propriété des angles opposés d'un parallélogramme et la propriété des angles d'un quadrilatère. (1 pt) 	
	37a	OU	
	37	Toute autre démarche équivalente	
		Remarque Les points sont accordés si la démarche est rédigée sous la question ou est illustrée par des indications portées sur la figure.	
		Justesse des calculs	0-1-2-3
	37b	<ul style="list-style-type: none"> ▪ $\widehat{EDA} = 28^\circ$ (1 pt) ▪ $\widehat{ADC} = 62^\circ$ (1 pt) ▪ $\widehat{DCB} = 118^\circ$ (1 pt) 	
		Remarques Si l'élève regroupe des étapes, les points sont cumulés. Toute erreur ne sera pénalisée qu'à l'étape concernée.	
38	38	<ul style="list-style-type: none"> ▪ inscrit (1 pt) ▪ sécante (1 pt) ▪ bissectrice (1 pt) 	0-1-2-3
39	39	<ul style="list-style-type: none"> ▪ équilatéral (1 pt) ▪ rectangle (1 pt) 	0-1-2
40	40	<ul style="list-style-type: none"> ▪ $\widehat{P}_1 = 45^\circ$ (Tolérance 1°) (1pt) ▪ $\widehat{P}_2 = 150^\circ$ (Tolérance 1°) (1pt) ▪ $\widehat{P}_3 = 220^\circ$ (Tolérance 1°) (1pt) 	0-1-2-3

Fiche d'encodage du CE1D math (nécessaire pour les épreuves adaptées où il n'y a pas les scores par item)
 Pour l'encodage, il faut reprendre uniquement les notes sur fond blanc

Nom : Prénom :			Classe :	
Question	Item a	Item b	Item c	Total
1	/1	/3		
2				/2
3				/2
4				/2
5	/3	/3	/3	
6				/3
7	/2	/3		
8				/2
9				/2
10				/2
11				/3
12				/2
13				/2
14				/3
15				/3
16				/2
17				/3
18	/2	/2		
19				/2
20				/2
21				/3
22	/2	/1		
23				/6
24				/2
25				/2
26				/2
27				/2
28				/4
29				/2
30				/2
31				/3
32				/3
33				/2
34				/3
35				/3
36	/1	/2	/2	
37	/3	/3		
38				/3
39				/2
40				/3
TOTAL				/120

Retour qualitatif sur l'épreuve

Dans le souci d'améliorer le dispositif, le Service général du Pilotage du Système éducatif a réalisé, à l'attention des chefs d'établissements et des enseignants, un questionnaire visant à établir, avec leur collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2017.

Le questionnaire « bilan » adressé aux enseignants et relatif à la présente épreuve est accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://tinyurl.com/bilan-CE1D-M>

Il est également possible de télécharger une version papier du formulaire sur la plateforme sécurisée.

L'analyse globalisée des réponses sera présentée dans le document *Résultats 2017*, qui sera disponible ultérieurement sur le site www.enseignement.be.

Nous vous remercions pour votre collaboration.



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement**
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES
www.fw-b.be – 0800 20 000

Juin 2017

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@mediateurcf.be

Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution